Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260605-26_62-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation	01/06/2026	Nombre de conseillers en exercice	19
Date d'affichage	01/06/2026	Nombre de conseillers présents	18
		Nombre de conseillers votants	19

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, BACCEI Vincent, THOUVENIN Ludovic, PICOIS Angélique.

Absents excusés : LOTTON Alexandre (pouvoir donné à Mme PICOIS Angélique).

Absents non excusés : /

Benjamin GRAVELEAU a été élu secrétaire de séance

N° 26 - 61 Extension et rénovation du restaurant scolaire(phase 2 et 3) - MODIFICATION N°1 du lot N° 12 (plomberie/chauffage/ventilation)

(Rapporteur : Vivian COURDE, conseiller)

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération N° 26-04 en date du 26/01/2026 relative à l'attribution du lot N° 12 «plomberie/chauffage/ventilation - phase 2», à la société INOKER, pour **un montant initial de 21 435,29 € HT.**

Le Maire expose :
Dans le cadre de la rénovation de la seconde salle de restauration, les 4 diffuseurs de ventilation d'origine devaient être replacés. Suite à la rénovation du faux-plafond, au moment de la repose, il s'est avéré qu'il n'y avait plus d'accroche. La solution proposée par la société INOKER est l'acquisition de 4 diffuseurs plafonniers intégrés sur des dalles de faux plafond.

La société INOKER, propose un devis, afin de fournir et d'installer ces 4 plaques de faux-plafond avec diffuseurs intégrés.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification présentée par la société INOKER d'un montant de **636,74 € HT soit 764,09 € TTC.**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260605-26_62-DE

La présente modification remplit les conditions de l'article R.2194-8 du code de la Commande publique entraînant une augmentation **636,74€ HT soit 764,09€ TTC** représentant 2.97 % du montant initial.
Ces travaux devront être effectués lors de la prochaine période de vacances scolaires (été 2026).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention :

Accepte le devis d'un montant de **636,74€ HT soit 764,09€ TTC**
Autorise Monsieur le Maire à signer la modification n°1,
Autorise Monsieur Le maire inscrire les crédits correspondants au budget.

Pour extrait conforme

Le Maire, Philippe LE GALL